

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept
Le dix-huit décembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

N° 191/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

Objet de la délibération :

**Secrétariat mutualisé :
constitution d'un service
commun de secrétariat entre
communes membres
volontaires et la CCLL et
signature des conventions
avec le bénéficiaire**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 2
 - Dont représentés : 5
 - Excusés : 5
 - Non excusés : 13
- Votants : 81

Résultat du vote

- Pour : 78
- Contre : 1
- Abstention : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20171218-191-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 27/12/2017

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
Procuration	M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
Suppléé(e)s	Mmes Muller Valérie, Faillenet Bernadette & Boucon Galimard Sabrine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques, Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M. Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric
Excusé(e)	
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu l'article L5211-4-2 du CGCT qui prévoit qu'un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs gérés par l'EPCI,
- Vu l'existence d'un service commun "secrétariat" issu de l'ex. CCALL auquel adhèrent plusieurs communes, syndicats et associations foncières et qui était assimilé à une compétence,

Considérant la volonté des adhérents de la CCLL de poursuivre ce service et de l'étendre éventuellement aux besoins à venir,
Considérant qu'il ne peut plus s'agir d'une compétence mais d'un service commun facturé,
Considérant un principe de facturation au réel, c'est-à-dire la somme des charges de personnel, la papeterie (50 €/budget), les charges liées aux matériels utilisés et à leur maintenance,

Invité à se prononcer, le conseil à la majorité, une voix contre (Mme Leblanc-Vichard), 2 abstentions (Ms. Nicolet et Bérion), décide :

- ⇒ De créer le service commun secrétariat mutualisé à compter du 1^{er} janvier 2018,
- ⇒ De valider la convention d'adhésion à passer avec les structures intéressées et qui précise notamment les modalités de fonctionnement et de financement du service,
- ⇒ D'autoriser le Président à les signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, le 18.12.17
Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

